



L'INCORRUPTIBLE

Bulletin de liaison des Amis de Robespierre (A.R.B.R.)
N° 40

Mai 2002

« Les hommes de tous les pays sont frères, et les différents peuples doivent s'entr'aider selon leur pouvoir, comme les citoyens d'un même état. Celui qui opprime une seule nation se déclare ennemi de toutes »
Robespierre

L'EXTRÊME DROITE : Anti-républicaine et contre-révolutionnaire

L'actualité nous a remis en mémoire un mensuel, au titre ô combien explicite, que les milieux d'extrême-droite diffusèrent sur Arras au moment du bicentenaire de la Révolution.

Distribuée principalement au sortir des offices religieux, cette publication adjurait l'évêque de la ville natale de Robespierre, de refuser de participer aux commémorations, dont elle annonçait qu'il allait être une des « vedettes ».

(Crainte qui s'est avérée bien vaine, car les autorités d'alors n'avaient malheureusement nulle envie, elles non plus, de rendre à l'« Homme clé de la Révolution » la place qui lui revenait dans ce bicentenaire.)

Comme le parti nazi arrivé au pouvoir en Allemagne en 1933, l'extrême-droite française a toujours

combattu l'héritage de 1789.

Ses principaux dirigeants entourant le Maréchal Pétain dans le gouvernement de Vichy ont largement contribué à lui fourbir ses armes idéologiques.

Dès l'Armistice de juin 1940, s'est mise en place une « formidable machine à décarveler » comme l'ont écrit des historiens R Bourderon et G Willard).

La République a d'abord été mise à bas pour faire place à « l'Etat français »

La démocratie, devenue synonyme d'anarchie, remplacée par le culte du Chef : « Savez-vous mieux que lui ce qu'il convient de faire » clament sous son portrait d'immenses affiches placardées dans toutes les communes. Sa statue trône dans les mairies, celle de Marianne étant mise au rebut. Obligation est faite dans les écoles de chanter « Maréchal nous Voilà »

A la devise républicaine « Liberté Egalité Fraternité » succède « Travail Famille Patrie »

Il s'agissait de restaurer les « valeurs » désagrégées depuis la Révolution Française en restaurant les communautés naturelles : « la famille la profession la patrie »

Le rôle de la femme (Pétain crée la Fête des Mères) est glorifié mais ravalé à celui de procréatrice et d'éducatrice d'hommes sains et forts

Le temps des corporations d'avant 1789 est synonyme d'« Age d'or », c'est l'exaltation du travail de l'artisan et du paysan opposé à celui du monde ouvrier perverti par le socialisme haineux « venu de l'étranger »

Les Juifs, que la Constituante avait fait citoyens à part entière, sont mis hors de la Nation et persécutés ; le Régime de Vichy se montrant en cela, dès octobre 1940, plus zélé que ne l'exigeait alors l'occupant. Les droits de la « Race » remplacent désormais ceux de l'homme universel

La défaite, « expiation des péchés commis par la France » est une punition divine, la laïcité et les « écoles sans dieu » étant responsables d'avoir cultivé l'esprit de jouissance au lieu de celui du sacrifice. Les Ecoles Normales, foyer de républicanisme, sont donc supprimées

Balayant tous les idéaux de la Révolution, le Régime de Vichy auquel se réfère si volontiers l'extrême droite, jetait les bases d'une France totalitaire dont la collaboration avec les nazis allait être un élément essentiel.

Héritière des régimes qui ont fait de la « haine de l'étranger » l'axe de leur idéologie, on comprend que l'extrême droite combatte farouchement la Révolution et celui qui l'incarne : Robespierre, lui qui proposa à la Convention la phrase citée en exergue de ce numéro et qu'il voulait voir inscrite dans la déclaration des droits de l'Homme de 1793

L'ANTI-89

BULLETIN DE LIAISON ET DE DEFENSE DES CONTRE-REVOLUTIONNAIRES FRANÇAIS

4 F

Mensuel

N° 4

janvier 1988

LES PORTRAITS DE ROBESPIERRE *

Le tableau reproduit ci-contre est le plus connu des portraits représentant Maximilien ROBESPIERRE. Il illustre la plupart des ouvrages consacrés à la Révolution.

Son auteur ? On ne le connaît pas. C'est pourquoi on le désigne sous l'appellation « *Portrait de Maximilien Robespierre par l'Anonyme de Carnavalet* »



« *Portrait de Maximilien Robespierre par l'Anonyme de Carnavalet* »

Quelquefois, mais rarement, on trouve la mention : « *Ecole française, fin du XVIII^e siècle* »

Depuis 1884, il se trouve au musée Carnavalet, sis à Paris au 23 de la rue de Sévigné où tout un chacun peut aller le contempler et en acquérir des reproductions.

En 1850, il appartenait à Louis Théophile Auguste DEMORY, peintre et professeur de dessin né à Arras le 29 ventôse an X (18 mars 1802), y décédé le 22 février 1872.

Il était le fils de François Guislain, surnommé « le beau DEMORY » en raison de son physique agréable et de son élégance.

En 1790, il habitait 290 rue des Rapporteurs à Arras (aujourd'hui rue Maximilien Robespierre). Nommé administrateur du Pas-de-Calais en 1792, en même temps qu'Augustin ROBESPIERRE, il fut arrêté et emprisonné après le Dix Thermidor an II (28 juillet 1794).

Son portrait exécuté par Louis Léopold BOILLY (La Bassée 1761-Paris 1845) se trouve aujourd'hui au musée des Beaux-Arts d'Arras.

D'où Auguste DEMORY tenait-il le portrait de Robespierre ? De son père ? C'est probable.

Dans ce cas là nous pouvons dresser une éventuelle liste d'auteurs potentiels :

Joseph Hubert BERGAIGNE (Arras 1758-1840) ; Léopold BOILLY qui habita Arras de 1779 à 1786 et y épousa une Arrageoise avant de s'installer à Paris; Guillaume Dominique DONCRE (Zeggers-Cappel 1743-Arras 1820); Hilaire LEDRU (Oppy 1746- Paris 1840) ; Jean-Baptiste Joseph TURLURE (Arras 1761-1816) ; Louis Joseph WATTEAU (Valenciennes 1731-Lille 1798); François WATTEAU (Valenciennes 1758- Lille 1823); Jean-Baptiste WICAR (Lille 1762- Rome 1834).

En 1850, Auguste DEMORY offrit ce tableau au musée des Beaux-Arts d'Arras. Pour des raisons politiques, le maire d'alors, Hippolyte PLICHON le refusa.

Que devint ce portrait ? On perd sa trace.

Auguste DEMORY le vendit-il directement à Louis DANCOISNE, notaire à la résidence d'Hénin-Liétard ?

Cela semble vraisemblable car c'est à la vente DANCOISNE que le musée Carnavalet l'acquiert le 15 décembre 1883 à l'hôtel Drouot(cf l'article de Victor Joseph ADVIELLE : « *Les portraits de Robespierre et de Joseph Lebon* », la Révolution Française Tome VI, 1884, pages 822-825).

Le tableau est une huile sur toile H. = 0,60 m. L. = 0,49 m.

N° Inventaire : P 729

Il a un pendant : le portrait présumé d'Augustin ROBESPIERRE également au musée Carnavalet

Huile sur toile H. = 0,67 m. ; L. = 0,52 m.

N° Inventaire : P 11

Il a été reproduit en photographie collée dans l'ouvrage d'A.J. Paris « *La Jeunesse de Robespierre et la convocation des Etats Généraux en Artois* » Arras, Vve Rousseau- Leroy 1870.

A.J. Paris le fait passer pour le portrait de Maximilien.

Ne quittons pas le musée des Beaux-Arts d'Arras.

Par délibération en date du 7 décembre 1889, la commission du musée décidait, sur proposition de Victor BARBIER, l'achat d'un cuivre représentant ROBESPIERRE JEUNE et d'une épreuve d'époque. L'acquisition du cuivre et de l'épreuve coûta 25 francs.

Une fois en possession du cuivre, l'administration du musée fit tirer un certain nombre d'épreuves réparties entre les membres de la commission. Un exemplaire se trouve dans la collection BARBIER aux archives départementales du Pas de Calais.

Cuivre et gravure disparurent dans l'incendie du musée le 6 juillet 1915.

* Nous poursuivrons cette chronique dans nos prochains numéros. Pour le plus récent des portraits de Robespierre acquis par le musée des Beaux-Arts d'Arras, voir notre bulletin n° 38



Pas de rue Robespierre dans la capitale ? Les réactions au veto du maire de Paris

Tant par écrit que Email, nous avons reçu à ce sujet d'un peu partout un courrier trop volumineux pour être reproduit En voici quelques extraits :

De Viarnes (95) : « Ce refus va dans le sens de la défense des intérêts de la République bourgeoise... Plus de deux cents ans après 1792, la République est encore une utopie et la réduction des inégalités n'est pas à l'ordre du jour. Des établissements scolaires ont choisi de se nomme Robespierre ; l'Education nationale n'en est pas montrée du doigt pour autant ».

De Meyzieu (69) : « Cette réponse est hypocrite car on pourrait mettre sous les yeux de cet édile mille noms ou décisions qui sont loin de faire l'unanimité ou qui suscitent la polémique dans Paris ou dans la gestion de la nouvelle municipalité

... Plus de deux siècles après la mort de l'Incorruptible et dans des temps où la corruption, sous toutes ses formes, gangrène la vie politique et tous les partis, Monsieur Delanoë, s'il avait bien voulu ne pas se borner à des réactions dépassées et à des images d'Épinal sur Robespierre aurait pu saisir l'occasion de symboliser par l'attribution à Robespierre d'une rue ou d'un monument son désir de mettre l'incorruptibilité au premier rang des vertus politiques... Et pendant ce temps là Lafayette et Boissy d'Anglas (pour ne citer qu'eux) conservent leurs noms au coin des plus belles artères parisiennes ».

De Paris (75) : « Il y a belle lurette que le courage n'est plus la qualité première de nos hommes politiques. Et avec tous les scandales financiers qui ont secoué la capitale vous n'imaginez pas un maire apposer une plaque: « Rue Robespierre dit l'Incorruptible ». Cela friserait la provocation ».

De Clermont-Ferrand (63) : « L'absence à Paris d'une rue ou lieu de mémoire dédié à Robespierre est une profonde injustice. Robespierre est la figure centrale de la Révolution française grâce à laquelle la France peut encore rayonner dans le monde, malgré ses excès, malgré la Terreur, qui s'effacent devant son œuvre bienfaisante pour tous les hommes et en particulier les opprimés... La calomnie s'est acharnée contre Robespierre et aucun gouvernement même de gauche n'a cherché à rétablir la vérité... D'autres comme Monsieur Thiers ont eu droit à une rue, lui le chef des Versaillais responsables du massacre des Communards, et qui, en une semaine a fait bien plus de morts (des patriotes) que la Terreur. ... Je pourrais citer aussi la rue Fabre d'Eglantine qui a toujours eu une conduite odieuse »

De Tournon (07) : « Comment admettre cette réponse timorée de la part d'un maire qui a pourtant eu le courage d'apposer une plaque sur un pont de Paris commémorant le massacre d'Algériens dans les rues de cette même ville... Le courage politique ne durera-t-il que le temps d'une élection ? Faudra-t-il toujours refuser l'émergence de plaques de rues « Ghandi, Mandela, Malcom X, Che Ghevara ».. sous prétexte que leurs principes ou théories ne font pas l'unanimité.. Personne n'est obligé de partager, entièrement ou en partie, les valeurs professées où les combats qu'ils ont menés mais qui peut honnêtement nier que leur action a permis aux droits de l'homme de progresser »

Jean JAURES et ROBESPIERRE

« Robespierre était une cause. Je ne veux pas faire à tous ces combattants qui m'interpellent une réponse évasive, hypocrite et poltronne. Je leur dis : « Ici, sous le soleil de juin 93 qui chauffe votre âpre bataille, je suis avec Robespierre et c'est à côté de lui que je vais m'asseoir aux Jacobins.

Oui je suis avec lui parce qu'il a, à ce moment, toute l'ampleur de la Révolution » (in « Histoire socialiste de la Révolution »)

(Dommage que Jean Jaurès n'ait jamais été maire de Paris)



Révolutionnaires du Pas-de Calais : Que sont-ils devenus sous l'Empire ?

Jacques-Louis-Nicolas VAILLANT (1742-1813)

Noble et député du Tiers Etat, élu au Conseil des Anciens, maire d'Arras et premier président du Conseil général



Fils d'un avocat au Parlement ? greffier de la gouvernance et du bailliage royale d'Arras ; Jacques VAILLANT naquit à Arras le 1^{er} janvier 1742.

Conseiller au Conseil d'Artois puis garde des sceaux de la chancellerie dès 1771, il épouse en 1772 Marie Françoise Davion, fille du seigneur de Roclincourt, plus âgée que lui. Leur fille unique naîtra l'année suivante.

En 1788, Jacques Vaillant est nommé conseiller honoraire et, en janvier 1789, ayant obtenu les lettres de vétéran, il est anobli au premier degré.

L'assemblée de la noblesse d'Artois pour la préparation des Etats Généraux, le désigna comme secrétaire, mais c'est par le Tiers Etat qu'il fut élu député : en ballottage avec Robespierre, il obtint le quatrième siège et Robespierre le cinquième (sur huit)

A la Constituante il ne prit qu'une seule fois la parole mais siégea au Comité de Constitution. Assidu aux séances il se demandait (dans une lettre adressée à Dubois de Fosseux) ce qu'il «*était venu chercher dans cette galère*». On dit qu'il s'activa beaucoup pour faire en sorte qu' Arras soit préférée à St Omer comme chef-lieu du Pas-de-Calais. Manifestant peu ses opinions, il est considéré cependant comme très attaché aux principes républicains.

Le 31 mars 1791 VAILLANT fut nommé juge au tribunal de Cassation de Paris pour le Pas-de-Calais et en devint le président. Lors d'un séjour à Arras en 1793 il demanda à adhérer à la Société Républicaine.

Sous le Directoire, en Brumaire an IV (1795) il fut élu de justesse au Conseil des Anciens et en démissionna quelque mois plus tard pour revenir à Arras.

Rallié à Napoléon Bonaparte, il fut l'un des 20 premiers conseillers généraux nommés par le Consulat le 7 prairial an VIII (27 mai 1800) et fut tout de suite élu président du premier Conseil général du Pas-de-Calais (jusqu'en 1811)

Possédant une confortable fortune Jacques VAILLANT acheta en 1803 le château et le bois d'Eterpigny (pour 50 000 livres). Franc-maçon dès avant 1789 il appartenait à la loge de l'Amitié d'Arras.

Il fut maire d'Arras du 12 fructidor an XII (30 août 1804) jusqu'à sa mort qui survint le 11 janvier 1813 quelques jours après qu'il eut été fait baron d'Empire.

C'est son gendre, Pierre Wartelle, baron d'Herlincourt, qui l'avait remplacé à la présidence du Conseil Général en 1811, qui lui succéda à la Mairie d'Arras.



Pétition

Pour la sauvegarde de la Salle des Menus Plaisirs à Versailles

L'Association « Patrimoine et citoyenneté en France » nous a alertés à propos des menaces qui pèsent sur un site hautement symbolique puisqu'il s'agit de la salle des MENUS PLAISIRS A VERSAILLES, lieu de la réunion des Etats Généraux, théâtre de la célèbre nuit du 4 août 1789...

Ce site avait connu, dans la cour supérieure, un réaménagement lors des célébrations du bicentenaire. Un espace paysage présentait un dallage évoquant l'aspect de l'ancienne salle de réunion du XVIII^e, tandis que trois rangées d'arbres évoquaient les colonnades soutenant le bâtiment.

Or des travaux entrepris visent à défigurer la cour supérieure pour établir un parking.

La pétition demande l'arrêt immédiat des travaux et «*exige le respect d'un lieu de notre patrimoine qui vit naître l'idéal républicain des droits de l'homme...*» Elle demande en outre que, dans la partie inférieure de la cour de l'Hôtel des Menus Plaisirs, un espace muséographique soit consacré aux droits de l'homme et à l'histoire de la Révolution et de l'Empire à Versailles

Notre Comité a approuvé cette démarche et décidé de la faire connaître, notamment pas son site internet. Pour tous renseignements et pour avoir le texte exact de la pétition s'adresser à Mme Catherine CHADEFAUD Association Patrimoine et citoyenneté en France, Lycée La Bruyère 31 avenue de Paris 78 000 VERSAILLES

(E-mail : patrimoine_cit_France@yahoo.fr)



LE DRAPEAU TRICOLORE ET LA MARSEILLAISE

Les récents développements de l'actualité électorale ont permis à un certain nombre de nos concitoyens de se réappropriier les symboles nationaux - et non nationalistes - que sont le drapeau et la Marseillaise. Nous nous proposons de vous présenter l'origine révolutionnaire de ces deux "lieux de mémoire" commune ainsi que leur histoire jusqu'à nous. On comprendra alors mieux leur pouvoir mobilisateur.

Le drapeau.

Si les constitutions de 1946 et de 1958 (article 2) ont fait du drapeau tricolore l'emblème national de la République, il faut remonter aux premiers jours de la Révolution française pour en voir la genèse.

Paris, 12 juillet 1789. Dans le climat d'agitation né du conflit entre le Roi et le Tiers Etat - autoproclamé Assemblée Nationale Constituante - et aggravé par le renvoi de Necker, se constitue une milice bourgeoise chargée à la fois de maintenir l'ordre et de défendre les valeurs patriotes. Elle porte un signe distinctif, une cocarde bicolore composée des antiques couleurs de Paris, le bleu et le rouge.

Paris, 17 juillet 1789. Louis XVI se rend à l'Hôtel de ville ; trois jours plus tôt le peuple parisien, aidé des gardes-françaises à l'uniforme bleu-blanc-rouge, s'est emparé de la Bastille. Le monarque vient reconnaître la nouvelle municipalité dirigée par l'astronome Bailly et la Garde nationale commandée par le Marquis de La Fayette. Il se voit offrir la cocarde bleue et rouge à laquelle il semble que Lafayette ait ajouté le blanc royal, "gage de l'alliance auguste et éternelle entre le monarque et le peuple". La cocarde tricolore est née, donnant pour le Comte d'Artois (futur Charles X) et les tenants de l'absolutisme, le signal de l'émigration.

Sûrement le drapeau tricolore s'est-il imposé de lui-même : bleu, blanc et rouge étant depuis longtemps des couleurs usuelles en France, particulièrement dans les armées du Roi et des grands vassaux.

Le rouge était la couleur de l'étendard de Saint-Denis, protecteur des Capétiens et faisait partie des armes des Bourbons. Le bleu, symbole du ciel était celle du marteau du sacre. Ces deux couleurs étaient celles des bourgeois de Paris depuis le XIV^{ème} siècle au moins. Le blanc, étendard de Jeanne d'Arc au sacre de Charles VI était aussi la couleur d'une écharpe que les chefs des armées et le roi en personne arboraient au combat. Ainsi, Henri IV recommanda ces trois couleurs aux ambassadeurs hollandais qui en feront l'emblème de leur Marine. Le tsar Pierre 1^{er} le Grand, de passage à Amsterdam au début du XVIII^{ème} siècle, adopte les mêmes couleurs pour ses navires. C'est ainsi qu'aujourd'hui, le bleu-blanc-rouge se retrouve sur le drapeau des Pays-Bas, Du Luxembourg, de la Russie ou encore de la Serbie.

En 1789, il n'y a donc qu'une re-création, mais à laquelle s'ajoute une dimension différente. Le drapeau est officiellement investi d'un rôle de représentation qu'il n'avait jusque là pas connu : les rois changeaient d'emblème à leur guise et nul ne se souciait d'honorer les couleurs. Il ne désigne désormais, non plus une personne ou un système politique particulier, mais se veut à la fois le point de ralliement et la projection de la Nation souveraine. Il occupe dès lors une place qu'on considère centrale : fédérateur, en amont, de tous les Français, et apte, en aval, à représenter cette unité, à constituer à lui seul un projet de société. D'où la contestation qu'en feront les royalistes, tenants du drapeau blanc aussi bien que les socialistes qui mettent en avant le drapeau rouge.

Pour l'heure, c'est la Convention qui fait du drapeau tricolore le pavillon national, en précisant, sur les recommandations esthétiques du peintre David, que le bleu devait être attaché à la hampe.

Cette loi est proposée par Jeanbon Saint-André, spécialiste de la marine au Comité de Salut Public, visant à mettre fin à la fantaisie des couleurs dans la marine française, sujette à confusion dans les combats

(A suivre)

LAURENT PETIT

ARRAS SOUS L'EMPIRE

D'après le récit d'un voyage fait en en l'an XI (1803) par A.G. CAMUS, Membre de l'Institut

Arras est une ville bien éclairée. On y découvre une superbe **citadelle** qui fut appelée la « *belle inutile* » parce que dominée de toutes parts. Elle est bien plus inutile aujourd'hui puisque Arras est éloignée de la frontière. Cette circonstance ôte tout intérêt aux **remparts** qui auraient un bien autre aspect dans une ville de guerre.

Le **beffroi** ou tour municipale est un des plus élevés. On gravit 360 marches pour découvrir une plaine de neuf lieues de rayon. Mais quelle différence entre la bâtisse de ce beffroi dont toutes les parties sont cramponnées, soudées, retenues avec des morceaux de fer et la bâtisse légère et solide des beffrois de Mons ou Maëstrecht et mieux encore de Strasbourg.

La grande **cathédrale** est un monceau de ruines qui n'est pas déblayé.

Arras a de grandes **places** mais les arcades ni simples ni décorées qui les entourent semblent les attrister plutôt que les embellir. La ville a beaucoup de belles rues mais n'a que 18 000 habitants.

Et puis quel est le goût du petit peuple d'habiter dans les caves ?

A Arras les caves sont presque toutes habitées. Les portes en sont toujours ouvertes au grand risque des passants qui s'y précipitent s'ils s'approchent trop des maisons.



Entrée de l'abbaye St Vaast

L'intérieur est hideux, point d'autre jour que par la porte, point de circulation d'air, un mauvais lit pour coucher toute la famille, une table autour de laquelle on se rassemble pour faire de la dentelle et qui n'est éclairée le soir que par une triste lampe

dont la lumière est avivée par des boules d'eau. Dans quelques autres de ces caves, des cabarets et des estaminets dont l'odeur forte se répand au loin. Tel est l'aspect de la plupart des rues d'Arras

Cependant la ville a aussi des établissements qu'elle peut montrer avec quelque vanité.

L'abbaye St-Vaast, superbe bâtiment mais qui a la monotonie et la taciturne uniformité des grands monastères de l'ordre de St Benoît. La construction en fut commencée il y a cinquante ans. Plusieurs établissements publics sont placés dans ce monastère, entre autres la

bibliothèque publique. Le vaisseau qui la contient est beau, les livres sont bons, il reste encore beaucoup de manuscrits, quoi qu'on ait enlevé les plus précieux, ainsi que quelques très bons livres pour l'Ecole Centrale de Boulogne sur Mer ;

Les établissements de bienfaisance

Ils sont fruits de l'intelligence et de l'attention soutenue des administrateurs

Les enfants nouveaux-nés (abandonnés ou orphelins) sont envoyés en nourrice à la campagne et ramenés en ville à sept ans.

120 orphelines ou filles sont accueillies. Elles portent un uniforme de laine bleue. Les dortoirs bien aérés sont propres ? Elles sont (une grande avec une petite) couchées dans des lits à deux places. Les ateliers ne sont pas assez grands.

Elles ont trois fois de la viande par semaine, et les autres jours des légumes. Le soir une tartine et de la bière. Elles font de la dentelle et de la couture. Près de l'hospice il y a des ateliers de dentelle pour les jeunes filles de la ville qui y travaillent à leur profit. On refuse les secours à domicile aux parents qui n'y envoient pas leurs enfants. Dès six ans les petites filles ont leur carreau et font de la dentelle qui entre dans le commerce.

Les garçons sont 148, en uniforme bleu avec un numéro rouge sur le bras. Les plus grands travaillent en ville chez des maîtres. Dans les ateliers intérieurs ils sont tailleurs ou cordonniers.

Les moins de 12 ans font de la dentelle et réussissent bien (à Arras des hommes occupent ce métier).

Les dortoirs et ateliers sont sains. On couche à deux dans un lit.

On met en réserve 1/10 du produit du travail des enfants. Sur ce dixième on prélève 1/10 aux filles et 1/5 aux garçons pour leur mois. Le surplus est réservé pour leur sortie de l'hospice.

Les hôpitaux civil et militaire

Ils sont contigus et administrés par les anciennes religieuses de St Augustin.

L'hôpital civil accueille 90 hommes et 90 femmes, séparés, plus des gens des prisons (gardés par des sentinelles). On dort seul ou à deux dans un lit ;

L'hôpital militaire compte 400 lits.

Dans l'hôpital on fait le pain et la bière (également pour les hospices). Faute d'un moulin à vent ou à eau on se sert de chevaux pour la mouture. Les médicaments sont préparés par les religieuses.

Une journée d'hôpital coûte 20 sous

Les sœurs de charité distribuent des secours et des médicaments et font des saignées à domicile.

On peut, pour un sou 6 deniers, se procurer des soupes économiques. Le Préfet et autres personnes bienfaites en distribuent aux mendiants. Une retraite pour vieillards commence à Arras depuis quelques semaines.

Fonds Robespierre Nouvelles acquisitions

Notre bibliothèque s'est récemment enrichie de deux nouveaux ouvrages récemment parus :

1) De Marie-Laure LEGAY : *« Robespierre et le pouvoir provincial Dénonciation. L'émancipation politique »*, Edité par la Commission départementale d'Histoire et d'Archéologie du Pas-de Calais, il reproduit le texte de Robespierre « *A la Nation Artésienne sur la nécessité de réformer les Etats provinciaux* » enrichi d'une étude critique du texte, elle-même préfacée par M. Jean-Pierre JESSENNE (professeur d'histoire moderne et de la révolution française à l'Université de Rouen). L'ouvrage bénéficie en outre d'une importante iconographie réunie par MM. Nolibos et Wintrebert. La couverture est ornée du dernier portrait de Robespierre acquis par le Musée des Beaux-Arts

2) *« ROBESPIERRE »* est une tragi-comédie de M. Georges ASTALOS écrivain roumain de grande notoriété installé en France depuis 1971. La pièce, sensée se dérouler pendant la Fête de l'Être Suprême, met en scène les sœurs DUPLAY Elisabeth et Eléonore, puis Robespierre dont l'auteur tente, dit-il, de découvrir la face cachée en le surprenant dans sa vie privée. Les allusions à la situation de la Roumanie sous la dictature de Ceausescu abondent et ne peuvent manquer d'interroger bien des lecteurs, ou spectateurs.

Ce livre nous a été offert par M. Alain VUILLEMIN, professeur de littérature comparée à l'Université d'Artois qui en a écrit la préface. Il nous a par la même occasion fait savoir que M. Georges ASTALOS viendrait volontiers cet automne à Arras nous parler de cette pièce et de son œuvre. Nous avons pris les contacts et nous espérons que cette rencontre pourra se faire.

Rappelons aussi qu'à notre bibliothèque on peut également trouver les numéros les plus récents de la revue *« Les Annales Historiques de la Révolution Française »*. Au sommaire du dernier paru de 2002 : *« Marie Antoinette et son célèbre dire : la politique culturelle de l'an II ; l'invention de la sphère domestique au sortir de la Révolution et le résumé de thèses récentes telle : « La théologie et la politique du Saint Siècle pendant la Révolution. »*

Fonds Robespierre- Bibliothèque JP Fleurquin- rue Laurent Gers 62223 St Laurent-Blangy.
Directrice : Melle Sophie LEFAIT Tél 03 21 15 30 90 (Prêts gratuits pour les Membres de l'ARBR)
Responsable pour l'ARBR : Melle Liliane BRETT 18 rue du Pignon Bigarré 62000 ARRAS tél.

Station ROBESPIERRE : Le dossier avance

Monsieur le Maire de Montreuil,
député de la Seine St Denis

à

Mme Jacqueline GRIMAUULT
Présidente du Comité Francilien des Amis de Robespierre

Madame la Présidente

« ...Vous connaissez l'attachement que notre municipalité porte à la juste reconnaissance de l'action de Robespierre et combien nous souhaitons, tout comme vous que les jeunes générations prennent conscience du rôle prépondérant qui a été le sien lors de la Révolution française.

La réhabilitation de la station de métro ROBESPIERRE représente une excellente opportunité pour informer ses très nombreux usagers, toutes générations confondues, sur la vie et l'œuvre politique de cette figure illustre de notre histoire.

Dans cette optique il me paraît utile de coordonner nos actions en direction de la RATP, afin de bénéficier d'une réhabilitation digne de ce nom de la station dans laquelle une exposition permanente et des écrits de Robespierre pourraient être consultables. Je pense que la rénovation de la station Louvre est un excellent exemple à renouveler.

En conséquence je demande à mon collègue maire adjoint délégué à l'environnement, aux transports... de vous rencontrer pour évoquer les différents aspects de ce dossier à la circulation (1)

En espérant que nos efforts conjoints seront couronnés de succès et restant à votre disposition... Je vous prie de croire madame la présidente » ...signé : J.P. BRARD



(1) Une réunion a eu lieu depuis cette réponse très encourageante

"Sur le respect dû aux lois et aux autorités constituées "

Extrait in «*Le Défenseur de la Constitution*», n°5, (15 ou 17 juin 1792)

« Les lois sont les conditions & le lien de la société; tout membre de la société qui leur refuse l'obéissance, cesse de l'être par elle même. [...] Aussi longtemps que la majorité exige le maintien de la loi, tout individu qui la viole, est rebelle. Qu'elle soit sage ou absurde, juste ou injuste, il n'importe; son devoir est de lui rester fidèle.

Telle est la nature du respect qu'il lui doit : l'obéissance.

Quant au respect, qui est un sentiment, qui suppose l'adhésion du cœur & de l'esprit à la sagesse ou à la justice de la loi, nulle puissance humaine ne peut l'imposer, & le maintien de l'ordre ne l'exige pas. Il dépend de l'opinion qui est essentiellement libre & indépendante. Le législateur n'est point infaillible, fût-il le peuple lui-même. Les chances de l'erreur sont bien plus nombreuses encore, lorsque le peuple délègue l'exercice du pouvoir législatif à un petit nombre d'individus ; c'est-à-dire, lorsque c'est seulement par fiction que la loi est l'expression de la volonté du plus grand nombre, ou ce qui est présumé l'être [...]. J'obéis à toutes les lois ; mais je n'aime que les bonnes. La société a droit d'exiger ma fidélité, mais non le sacrifice de ma raison : telle est la loi éternelle de toutes les créatures raisonnables.

Si les bonnes lois ont, seules, droit à cette sorte de respect, elles sont sûres aussi de l'obtenir. La sagesse a sur les hommes un empire naturel; & tous obéissent avec joie, quand c'est l'intérêt général qui commande. Les bonnes lois amènent de bonnes mœurs qui, à leur tour, cimentent leur puissance. [...] Tels sont les éléments simples de l'ordre social & de l'économie politique. Ils sont établis pour des hommes, ils doivent être fondés sur la morale & sur l'humanité. Le législateur place dans la loi elle-même le principe de la soumission des citoyens; il sait que, quand la volonté générale se fait entendre, il ne faut pas tant d'appareil pour la faire exécuter.

Chez un peuple libre & éclairé, le droit de censurer (sic) les actes législatifs est aussi sacré que la nécessité de les observer est impérieuse. C'est l'exercice de ce droit qui répand la lumière, qui répare les erreurs politiques, qui affermit les bonnes institutions, amène la réforme des mauvaises, conserve la liberté, & prévient le bouleversement des états. La démonstration des vices d'une loi ne la détruit pas ; mais elle prépare doucement l'opinion publique à en désirer l'abrogation ; elle dispose sensiblement l'autorité souveraine à la réaliser. La loi n'est que l'expression de la volonté générale : la volonté générale n'est que le résultat des lumières générales ; & les lumières générales ne peuvent être formées & accrues, que par la libre communication des pensées entre les citoyens.

Sous le gouvernement représentatif, surtout, c'est-à-dire, quand ce n'est point le peuple qui fait les lois, mais un corps de représentants, l'exercice de ce droit sacré est la seule sauvegarde du peuple contre le fléau de l'oligarchie. Comme il est dans la nature des choses que les représentants peuvent mettre leur volonté particulière à la place de la volonté générale, il est nécessaire que la voix de l'opinion publique retentisse sans cesse autour d'eux, pour balancer la puissance de l'intérêt personnel & les passions individuelles ; pour leur rappeler, & le but de leur mission & le principe de leur autorité... » [...]